Adoption de principes, critères et indicateurs pour l'Afrique

Un nouveau corps de principes, critères et indicateurs, associé à un large programme de formation novateur, viendra stimuler les efforts déployés en vue de réaliser l'aménagement durable des forêts tropicales africaines

L'ORGANISATION africaine du bois (OAB), en collaboration avec l'OIBT, a récemment publié les *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*. Cette publication de 26 pages est un document d'orientation détaillé sur les bonnes pratiques à respecter au niveau national et à celui de l'unité forestière d'aménagement (UFA) dans les forêts tropicales humides d'Afrique.

Vers la fin des années 1990, grâce à une aide financière de l'Union européenne et en collaboration technique avec le Centre pour la recherche forestière internationale, l'OAB a entrepris l'élaboration d'un ensemble de principes, critères et indicateurs (PCI) pour promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines. Simultanément, l'OIBT révisait et actualisait son propre corps de critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles (C&I, paru en 1992). Après la publication de la nouvelle version des C&I de l'OIBT en 1998, les pays africains membres de l'OAB et de l'OIBT se trouvaient donc en possession de deux corps de C&I; il était par conséquent logique de s'appuyer sur ces deux ensembles de C&I pour en développer un seul qui serait harmonisé et applicable aux forêts tropicales africaines.

La Décision 4(XXIX), adoptée à la 29ème session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) tenue à Yokohama (Japon) en novembre 2000, invitait l'OAB et l'OIBT à collaborer en vue d'affiner les PCI de l'OAB et de les rendre conformes aux C&I de l'OIBT. A ce travail ont contribué deux consultants internationaux, qui ont examiné les deux ensembles et ont combiné les points forts de chacun dans un projet de PCI harmonisé pour les forêts tropicales africaines. Lors d'un atelier régional OAB-OIBT, tenu à Yaoundé (Cameroun) juste avant la 30ème session du CIBT à Yaoundé également, le projet a été mis au point et intitulé *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*.

Ce document, produit en français et anglais, contient 1 principe, 5 critères, 33 indicateurs et 44 sous-indicateurs pour le niveau national, et 3 principes, 15 critères, 56 indicateurs et 140 sous-indicateurs pour le niveau de l'UFA. Un aspect novateur des PCI OAB-OIBT est l'ajout de sous-indicateurs qui fournissent une base pour l'élaboration de vérifieurs et normes d'exécution précises relatifs à l'évaluation de la gestion forestière durable au niveau de l'UFA dans les forêts tropicales africaines. Deux exemples de la hiérarchie des principes/critères/indicateurs/sous-indicateurs figurent en bas de page.

Formation: un groupe de forestiers (en bas à gauche) en cours de formation à l'application des *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* dans une concession d'exploitation forestière au Congo. *Photo: J.Blaser*

L'OAB et l'OIBT, en collaboration avec d'autres partenaires, aident leurs membres à mettre en pratique les PCI OAB-OIBT. Leurs efforts seront soutenus par un projet récemment financé par l'OIBT pour exécution par l'OAB; ce projet vise à former à la mise en oeuvre des PCI OAB-OIBT au moins 60 employés du secteur forestier dans chaque pays africain membre de l'OIBT. Il élabore également un dispositif pour l'audit des forêts africaines et dispense une formation à au moins 60 instructeurs sur les procédures à suivre pour la conduite d'audits basés sur les PCI au niveau de l'UFA (voir le résumé dans *AFT* 10/3, p.21).

Les exemplaires des Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique *peuvent être obtenus en s'adressant au Fonctionnaire de l'information de l'OIBT (voir l'adresse à la page 2) ou en consultant le site www.itto.or.jp*

Exemples *des Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*

PRINCIPE 3: Les principales fonctions écologiques de la forêt sont maintenues.

- **Critère 3.3:** L'impact des activités d'exploitation sur la biodiversité est minimisé.
  - **Indicateur 3.3.3:** La diversité spécifique et l'abondance relative en matière de faune ne changent pas de façon significative.
    - **Sous-indicateur 3.3.3.2:** Il existe un règlement intérieur interdisant et sanctionnant le transport et la commercialisation de viande de chasse ainsi que le transport des armes sur les véhicules de la société.

PRINCIPE 4: Selon l'importance et l'intensité de ses opérations forestières, le gestionnaire de l'UFA doit contribuer à l'amélioration du bien-être économique et social des travailleurs présents sur l'UFA et des populations locales.

- **Critère 4.3:** Le partage des bienfaits tirés de la forêt est considéré comme satisfaisant par toutes les parties impliquées.
  - **Indicateur 4.3.3:** Selon l'importance et l'impact de ses opérations forestières à l'échelle locale, le gestionnaire forestier contribue au développement d'un tissu économique local.
    - **Sous-indicateur 4.3.3.1:** Le gestionnaire forestier favorise la création de PME liées à son activité forestière.